



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 14 décembre 2023

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Délibération N° 14-12-2023 / N°190

Étaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoît François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautcoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 102

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Thomas Bonnelle, Béatrice Dausse, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ios ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Hugues Legoux

Titre de la délibération : Adhésion à Stop à l'Exclusion Énergétique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu l'article 4 dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,

Vu la délibération de prescription du Plan Climat Air Energie Territorial en date du 14 Septembre 2017,

Vu la labellisation de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois à l'appel à projet « Guichets Unique de l'Habitat »,

Vu l'appel à manifestation « Territoires Zéro Exclusion Énergétique »,

Vu la labellisation de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux délégués communautaires que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois porte le Guichet Unique de l'Habitat qui a été labellisé par la Région Hauts de France en 2021.

Cet appel à projet permet à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois d'entrer pleinement dans la thématique de l'Habitat et plus précisément sur le volet amélioration, rénovation énergétique du bâti, parallèlement et en complémentarité à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours et au volet énergétique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé.

En parallèle de l'ensemble des actions portées par le Guichet Unique de l'Habitat, la Communauté de Communes a candidaté à l'appel à manifestation « Territoires Zéro Exclusion Énergétique ». Elle a été retenue, aux cotés de 13 autres territoires de France pour déployer ce nouveau programme qui vise à accompagner les ménages les plus précaires dans leur projet de rénovation.

Ce programme, porté par l'association Stop à l'Exclusion Énergétique est une véritable opportunité pour le territoire de réduire la fracture énergétique pour 55 ménages d'Avesnes le Comte.

Aussi, pour soutenir l'association dans le cadre de ses projets, il est proposé d'adhérer à l'association Stop à l'Exclusion Énergétique pour une adhésion annuelle de 1 000€.

Suite à l'avis favorable de la commission du 5 décembre et du Bureau du 6 décembre 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- adhérer à l'association Stop à l'Exclusion Énergétique pour un montant d'adhésion annuelle de 1 000€
- signer tout document inhérent et à mener toutes les démarches pour mettre en œuvre cette adhésion

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/12/2023 et publication ou notification du 19/12/2023